



CHIGNIN

DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12 - 📠
04.79.28.01.36

✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 20 janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes du Clos Denarié, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire

Mesdames, Messieurs les Adjointes : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

Mesdames, Messieurs les Conseillers : Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Marion EVEREARE, Rose LOUREIRO, Christophe MARTINETTI, Guillaume QUENARD, Florent QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent excusé : Néant

Monsieur Guillaume QUENARD a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INTÉRIM

Le Centre de gestion de la Savoie propose aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service local public.

Notre commune a adhéré au service intérim en 2018. La convention arrivant à échéance au 13 mars 2021, l'assemblée décide sa reconduction pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE : AVENANT A LA CONVENTION D'ADHÉSION REPORTANT LA DATE DE LA FIN D'EXPÉRIMENTATION AU 31.12.2021

Ce dispositif, dont nous avons adhéré pour la période du 1^{er} avril 2018 au 18 novembre 2020, est destiné à prévenir et à résoudre certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur.

Le décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020 a reporté au 31 décembre 2021 la date de fin de l'expérimentation.

De ce fait, le Conseil municipal autorise la prolongation, par avenant, de la mission de médiation préalable obligatoire jusqu'au 31 décembre 2021.

RECUEIL DES MANDATS DES COLLECTIVITÉS EN VUE DU LANCEMENT PAR LE CDG73 D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2022,

un nouveau contrat d'assurance groupe « risques statutaires » pour les employeurs publics qui ont décidé d'y adhérer.

L'assemblée délibérante décide de mandater le Centre de gestion aux fins de mener, pour le compte de notre commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription de ce contrat.

MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHÉ MUTUALISÉE EN VUE DE CONCLURE UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

Le Conseil municipal décide de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ». Il mandate pour cela le Centre de gestion afin de mener la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de cette convention.

RÉINTÉGRATION DES DÉLAISSÉS DE TERRAIN SUITE A LA CRÉATION DE L'A43 : TRANSFERT DES PARCELLES DE L'AREA VERS LA COMMUNE

Dans le cadre de la procédure de réception et d'authentification des actes de vente, Mr le Maire doit être accompagné par un adjoint dans l'ordre de sa nomination.

De ce fait, l'assemblée autorise Mme Annick HYVERT, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer tout document afférent à cette vente emportant remises foncières à la Commune.

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE 2020 ET PROVISOIRE 2021

Considérant qu'aucune compétence n'a été transférée à la Communauté de communes Cœur de Savoie au 1^{er} janvier 2019 et 2020, les attributions de compensation définitives 2020 et provisoires pour 2021 sont identiques aux attributions de compensation provisoires 2020.

Pour Chignin, ces attributions s'élèvent à 386 258 €, montants approuvés par le Conseil municipal.

COMPTE RENDU

Suite aux enquêtes de recensement de l'INSEE de 2016 à 2020, la population totale légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021 est de 983 habitants.

L'INSEE nous informe également le report de l'enquête de recensement 2021 en raison de la crise sanitaire.

COMMISSIONS

Travaux

Une demande de permis de construire modificatif a été déposée en Mairie, elle n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Patrimoine

Dans le cadre de la mission Bern, le loti du Patrimoine a permis de récolter la somme de 258 000 € qui permettra de financer la rénovation intérieure de la Chapelle St Anthelme.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h15.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 21 janvier 2021.

Le Maire, Michel RAVIER

